

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde  
Services des Procédures Environnementales

**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC**  
**PAR VOIE ELECTRONIQUE**

**Demande d'autorisation d'exploiter une centrale d'enrobage à chaud temporaire par la société SIORAT sur la commune de LES BILLAUX.**

En application de l'article L123-19-2 du code de l'environnement, il sera procédé à une consultation du public **du mercredi 21 février 2018 au mercredi 07 mars inclus** du dossier concernant la demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), une centrale d'enrobage temporaire sur la commune de LES BILLAUX.

Le responsable de ce projet est la Société SIORAT, 160 avenue de la Roudet 33500 LIBOURNE.

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter sera consultable sur le site internet de la Préfecture de la Gironde : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) rubriques « publications », publications légales », « enquêtes-publiques, consultations du public ».

Les intéressés pourront faire part de leurs observations ou questions à l'adresse mail suivante : [ddtm-spe1@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe1@gironde.gouv.fr) jusqu'au inclus 7 mars.

Toute observation transmise après la clôture de la participation du public ne pourra pas être prise en considération.

Le dossier sur support papier pourra être consulté à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, service des procédures environnementales – cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33000 Bordeaux.

Toute information complémentaire peut être demandée auprès de ce service tél : 05 56 93 38 48.

A la fin de la participation du public, une synthèse des observations sera rédigée et permettra la prise en considération des observations avant décision.

Cette synthèse sera consultable sur le site internet de la Préfecture : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr)

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation d'exploiter sollicitée.